

Fermeture de la Glacière : les chefs d'entreprise des A.-M. très inquiets

Conséquence : Avec la fermeture anticipée de la décharge de Villeneuve-Loubet, les entreprises des Alpes-Maritimes craignent de voir la facture du traitement des déchets s'envoler. Ils l'ont fait savoir hier à l'occasion du débat organisé par la CCI

Le préfet des Alpes-Maritimes, Francis Lamy, l'a confirmé hier soir, la Glacière doit fermer ses portes dans quatre mois au plus tard. Cette annonce est une excellente nouvelle pour les riverains comme pour les associations de défense de l'environnement. Mais pour les chefs d'entreprise, et spécialement pour ceux de la région de Cannes et de Grasse, la disparition anticipée de la décharge de Villeneuve-Loubet pose un véritable défi. Celui de l'élimination des déchets.

Des déchets, le département en produit en quantité industrielle. 2,7 millions de tonnes chaque année, selon les services de l'État, dont 1,6 million pour les seules entreprises des A.-M. Avec 11,3 hectares en exploitation, la Glacière en recueillait 300 000 tonnes.

50 camions par jour

« Cette fermeture nous plonge dans une situation de crise », a prévenu hier après-midi Dominique Estève, le prési-



Avec la fermeture anticipée de la décharge de Villeneuve-Loubet, les chefs d'entreprise des A.-M. s'inquiètent du coût de plus en plus élevé de l'élimination des déchets. Ils l'ont rappelé hier, lors d'un colloque sur le sujet. (Photo D. R.)

dent de la chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur. Ouvrant un colloque consacré à cet épineux dossier, il voulait évoquer des responsabilités partagées : « Les acteurs des A.-M. ont la mémoire courte. Car nous avons connu le même cas il y a moins de dix ans avec la fin de la déchetterie du Jas-de-Madame. Aujourd'hui, nous devons cesser de différer les solutions et de rejeter le problème chez nos voisins. »

C'est pourtant ce qu'il risque d'arriver.

Aucun site de substitution n'étant disponible, les Alpes-Maritimes devront probablement exporter 1000 ton-

nes de déchets par jour - l'équivalent de 50 semi-morques - vers le Var ou les Bouches-du-Rhône. Soit une dépense évaluée à 12 millions d'euros sur l'ensemble de l'année.

La note explose

Selon le principe du « pollueur-payeur », la note sera salée pour les entreprises. Elles supportent déjà une augmentation exponentielle de la taxe générale sur les activités polluantes. Son montant vient de passer de 8,21 à 13 € par tonne. Et ce n'est qu'un début, la TGAP

devant atteindre 24 € en 2012 pour culminer à 32 € en 2015.

Dictée par le Grenelle de l'environnement et par l'obligation de valorisation des déchets, cette nouvelle donne pose un problème majeur au département. Hier, le président du conseil général, Éric Ciotti, a fait part de sa solidarité au représentant de l'Etat.

Mais il a également souligné sa responsabilité dans le choix d'un nouveau site de stockage : « C'est le préfet qui détient le pouvoir ultime de l'imposer. Ce qui demande de la détermination, peut-être même du courage. »

FRANCK LECLERC

Éric Ciotti veut « lever le tabou » de l'incinération

Invité du colloque hier, le président du conseil général a exposé ses projets pour le traitement des déchets.

- Quelles solutions préconisez-vous après la fermeture de la Glacière ?

- Cette fermeture pose un problème majeur car le département n'a pas de solution de substitution. Pour sortir de cette crise, il faut additionner toutes les idées et lever le tabou de l'incinération.

Les connaissances scientifiques dont nous disposons aujourd'hui permettent de dire que le risque n'existe plus. Je propose donc de mettre fin au moratoire sur la valorisation énergétique. Les usines d'Antibes et de Nice devaient fermer respectivement en 2015 et 2018. Il faudra vraisemblablement augmenter leur

durée de vie. Et même les mobiliser davantage, ainsi que celle de Monaco.

- De nouveaux centres sont-ils à l'étude ?

- Un nouveau centre de valorisation organique verra le jour au Broc en 2010.

Sa capacité sera de 40 000 tonnes, assurant l'autonomie de près de 80 communes du Moyen-Pays.

Un autre projet concerne l'ouest du département.

Et le conseil général finalise une étude de centre d'enfouissement de déchets non dangereux.

Trois ou quatre sites sont envisagés, je ne peux pas en dire plus pour le moment. Ce sera probablement un parcours du combattant. Le problème

étant toujours le même : les déchets, on n'en veut pas chez soi.

F. LEC